

Le dépôt de ce projet de loi reflète la volonté bien arrêtée du Gouvernement de régler un problème de longue date entre les Etats-Unis et le Canada, qui aurait entraîné l'inondation de la vallée de la Skagit afin d'augmenter l'approvisionnement en énergie électrique de la Ville de Seattle. Ce projet avait été sanctionné par la Commission mixte internationale en 1942.

L'entente globale a été négociée sous l'égide du groupe consultatif mixte de la Skagit présidé par les commissaires Olson (Canada) et Bulen (Etats-Unis) de la Commission mixte internationale et composé de représentants des gouvernements du Canada, des Etats-Unis, de la Colombie-Britannique et de la Ville de Seattle. Il s'agit d'une réalisation importante dans le domaine des relations canado-américaines et de la coopération fédérale-provinciale. L'Accord Colombie-Britannique-Seattle a été signé à Vancouver le 30 mars 1984, permettant ainsi la signature du Traité Canada-Etats-Unis, le 2 avril. L'Accord Canada-Colombie-Britannique devrait être signé sous peu.

Le gouvernement des Etats-Unis s'est engagé à adopter une loi semblable afin de mettre en oeuvre le Traité concernant la vallée de la rivière Skagit. Celle-ci devrait être approuvée au cours de la présente session du Sénat américain. L'entente globale entrera en vigueur lorsque les projets de loi des deux pays auront franchi toutes les étapes législatives, et la menace d'inondation de la vallée de la rivière Skagit sera ainsi écartée.